

## Logique, analogie et empirisme dans l'analyse linguistique

**Vadim B. KASEVICH**  
*Université de Saint-Pétersbourg*

COMME ON LE SAIT, pour justifier une proposition théorique dans n'importe quelle science il est nécessaire de faire concorder cette proposition avec des faits directement observables ou avec certaines autres propositions prouvées ou traitées comme des axiomes, c'est-à-dire comme des assertions qui sont acceptées sans preuves. En effet, dans le premier cas nous passons d'une hypothèse à des faits (autrement dit, nous vérifions si l'hypothèse est conforme aux faits), et dans le deuxième cas nous passons d'une hypothèse à l'autre, parce qu'un axiome est aussi, en quelque sorte, une hypothèse qui est acceptée en vertu d'un « acte de confiance ». Dans les deux cas, on s'attend que le chercheur soit prêt à dérouler toute une chaîne de raisonnements pour lier la proposition avancée par lui avec celles qui concernent des faits observables ou des axiomes.

Dans le domaine de la linguistique, il n'y a pas beaucoup de thèses qui soient entièrement acceptables pour tous les linguistes ou, au moins, pour la plupart des linguistes. C'est pourquoi il est très important pour un linguiste de spécifier et de souligner quelles sont ses assertions de base qui, à son avis, ne doivent pas être prouvées. Dans ces conditions il sera clair au lecteur ce qui, dans l'exposé du sujet par l'auteur, exige une vérification, logique ou empirique, et ce qui, au contraire, ne suppose qu'une acceptation. Parfois dans des ouvrages linguistiques on ne distingue malheureusement pas les situations où l'on ne s'attend pas, en principe, à ce que le lecteur présente les raisons de son désaccord (s'il n'est pas d'accord) et les situations où la phrase « je ne suis pas d'accord » est suffisante par elle-même. Autrement dit, on ne distingue pas des propositions falsifiables de celles non-falsifiables dans le cadre d'un ouvrage particulier.

Je voudrais citer un exemple concret. La notion d'assimilation présume qu'un trait distinctif ou quelques traits d'un phonème soient

remplacés par d'autres traits à cause de l'influence du contexte : c'est le contexte qui cause l'assimilation des traits distinctifs. André Martinet et certains autres linguistes proposent de considérer le contexte servant de la source d'assimilation comme un contexte *phonologique*. Autrement dit, si un phonème /a/ avec un trait X « apparaît » en vertu du « voisinage » avec un phonème /b/ caractérisé par le trait X, ce dernier est nécessairement phonologique, distinctif. Ainsi par ex., en russe les consonnes /c, č, x/ n'entretiennent pas un rapport d'opposition avec les consonnes \*/dz, dž/ car ces derniers phonèmes n'existent pas en russe. C'est pourquoi certains auteurs admettent que pour les consonnes /c, č, x/ le trait « sourdes/sonores » est non-phonologique, non-distinctif. Il semble que la même conclusion soit dictée par la règle de la sonorisation des /c, č, x/ qui deviennent sonores devant des consonnes sonores, cf. /at'ec/ « père » — [at'edzbi], /moč/ « pouvoir » — [modžbi], /mox/ « mousse » — [moɣbi] (/bi/ étant le marqueur du subjonctif).

Pourtant, les consonnes sonores deviennent sourdes devant /c, č, x/, c'est-à-dire celles-ci se révèlent comme une source d'assourdissement, d'assimilation, cf. /padb'it'/ « toucher », mais /patčist'it'/ « effacer », /patcepit'/ « accrocher », /patxot/ « approche ». Si en effet, nous avons admis, avec Martinet et les autres, que la source d'assimilation est obligatoirement un phonème indépendant, alors on conçoit aisément que le fait même d'existence de la règle d'assourdissement est une preuve suffisante pour considérer les consonnes /c, č, x/ comme phonologiquement sourdes, bien qu'il n'y ait pas en russe d'opposition /c/ — /dz/, /č/ — /dž/, /x/ — /ɣ/.

En ce cas, il s'agit de tirer les conclusions purement logiques de la prémisse qui n'est pas logiquement nécessaire en elle-même. En effet, il est bien naturel de croire que le choix phonologique est dicté par des conditions également phonologiques; l'argumentation de cette sorte apparaît comme fondée « en nature ». Il est difficile d'admettre que des processus phonologiques soient dictés par des conditions sous-phonologiques. Malgré son naturel, cette argumentation n'est pas caractérisable par sa nécessité logique. Par exemple, dans des langues tonales avec les tons modulés, une accélération du débit au-dessus d'une certaine mesure aboutit à une situation où quelques uns des tons cessent de se distinguer les uns des autres, simplement parce que le temps pour réaliser les tons n'est pas suffisant. Il est difficile d'admettre que le rythme soit un trait phonologique; la durée affectée par le rythme, dans la plupart des cas de ce genre, n'est pas phonologique. Cependant, ces propriétés non-phonologiques, comme

nous l'avons vu, sont à la source des changements phonologiques. Il paraît intuitivement clair que les processus d'assimilation que nous avons cités plus haut et les processus de la neutralisation tonale comme dans le cas des tons modulés soient différents. Mais au point de vue proprement logique, on peut voir un certain trait commun dans ces deux cas et nous pouvons, nous semble-t-il, constater que le principe de Martinet, légitime en lui même, n'est pas caractérisé par la nécessité logique absolue : un chercheur a droit de l'accepter ou de le rejeter.

Ce principe accepté, les conséquences doivent être acceptées automatiquement. S'agissant particulièrement du traitement phonologique des consonnes /c, č, x/ en russe, nous devons les reconnaître comme les sourdes.

Encore un exemple. Quand il s'agit d'une analyse morphématique ou d'analyse phonématique d'une unité linguistique, on observe d'habitude le principe de la segmentation complète (*total accountability*). C'est justement ce principe qui ne permet pas de laisser hors des morphèmes des éléments qui apparaissent, par exemple, en liaison, comme /z/ dans *sans hésiter* : nous n'avons pas le droit de considérer le /z/ comme « quelque chose » qui ne soit pas un constituant des morphèmes voisins.

Le principe de la segmentation complète défend non seulement de laisser certains segments comme un « excès » ou « résidu » insignifiant, mais il exige également que le découpage morphématique soit unique, que des limites des morphèmes soient bien déterminées. Par conséquent, le principe de la segmentation complète rejette la méthode d'analyse où on recourt à une notion de la superposition, par exemple, /didž/ (< did you) ou /bleš/ (< bless you) en anglais où on trouve l'« amalgame » des morphèmes. Ce type d'analyse est inacceptable précisément parce que, dans ce cas, nous ne pouvons pas déterminer les limites des morphèmes. Je me permettrai de proposer, en marge de cet exposé, ma solution à ce problème. J'utiliserai plutôt la distinction entre les allomorphes de base et tous les autres allomorphes. S'agissant du traitement du cas de /didž/, par ex., on peut penser que /didž/ soit un allomorphe des deux morphèmes ou un allomorphe d'une suite de morphèmes. On peut citer une situation de même sorte dans le domaine de la phonologie : en suédois, on traite phonologiquement les consonnes [t, ɖ] comme les suites de phonèmes /rt, rd/. Autrement dit, dans les deux cas, les limites fonctionnelles des phonèmes ou des morphèmes sont « rétablies » si les phonèmes ou les morphèmes sont traités comme les allophones (allomorphes) de base, c'est-à-dire comme

/r/ et /t, d/, /did/ et /ju/ etc. Sinon, la question des limites morphématique (phonématique) n'a pas de sens.

Ainsi le principe de la segmentation complète joue le rôle d'un « filtre » logique qui laisse passer certaines solutions théoriques mais fait stopper les autres. Mais le principe lui-même, comment pouvons-nous le fonder ? Il semble que dans ce même cas le principe, plausible en lui-même, repose sur certaines prémisses non-formelles. Nous avons le droit d'estimer que phonèmes, lexèmes, étant des unités de base des niveaux autonomes de la langue, forment des « langues » à part, quasi-autonomes. A ce point de vue, passer d'un niveau à l'autre équivaut à faire une traduction d'une langue à l'autre : de la « langue » des mots à la « langue » des morphèmes, de la « langue » des morphèmes à la « langue » des phonèmes, etc. En représentant un énoncé en termes des morphèmes, par ex. (en composant cet énoncé à l'aide de la « langue » des morphèmes), nous devons aboutir à une structure morphématique complète et unique. C'est précisément ce qui est dicté par le principe de la segmentation complète. Mais cette fois-ci, pas davantage que précédemment, nous ne pouvons prétendre avoir une base logique proprement dite. Ces raisons nous invitent à une certaine prudence, mais, d'autre part, dès que nous avons accepté le principe même, nous devons également accepter les conséquences qui s'ensuivent.

Nous avons examiné plus haut des situations dont l'analyse linguistique inclut, du point de vue logique, au moins deux étapes : premièrement il faut choisir une base, une prémisses non-formelle et ensuite en tirer toutes les conséquences formelles. (Je ne parle pas de cas où des conséquences logiques s'avèrent inacceptables, pour une raison ou pour une autre, et nous contraignent à abandonner la prémisses initiale.) La deuxième étape est caractérisée, comme nous l'avons mentionné, par les raisonnements logiques et nécessaires en tant que tels. Mais pratiquement en recherches linguistiques on recourt à des solutions qui sont plutôt possibles que nécessaires. Parmi elles le principe d'*analogie* occupe une place des plus importantes.

Dans l'histoire des sciences, des philosophes et des savants ont accordé une place différente au principe d'analogie. Ainsi par exemple, selon Herbert Spencer, l'analogie est l'antipode d'un raisonnement probant, tandis que, selon Pierre Laplace, la mathématique apprécie l'analogie en tant que principal moyen pour obtenir une vérité. J'ai envie de remarquer que sous la plume d'un Laplace, un déterministe comme on le sait, une telle appréciation paraît spécialement intéressante et notable. Et dans les sciences modernes, où les propositions

probabilitaires sont considérées comme indispensables et particulièrement importantes, on ne peut sous-estimer le rôle de l'analogie.

Dans le domaine de la linguistique, des raisonnements par analogie sont employés pratiquement à chaque étape, bien que l'emploi de ce principe soit, le plus souvent, implicite. Je voudrais illustrer l'emploi du principe de l'analogie en recourant à des exemples phonologiques.

Toutes les écoles phonologiques ne prêtent pas une attention particulière au problème de la segmentation phonématique. Il est cependant indiscutable qu'on ne peut établir un inventaire des phonèmes sans distinguer des segments monophonématiques et biphonématiques. Je n'ai pas l'intention de discuter ici en détail les règles de la segmentation qui figurent dans la littérature spécialisée comme celles de Troubetzkoy. J'accepte le point de vue selon lequel c'est le critère de la segmentation morphologisée qui forme la base pour la segmentation phonématique : une limite phonématique est tracée là où une limite morphologique passe ou pourrait passer. Par une limite morphologique j'entends une limite morphématique proprement dite ou une limite détectable en vertu d'une alternance morphologisée. On peut illustrer le premier cas par un exemple du segment /aj/ en français : le /aj/ est biphonématique parce qu'il y a des cas, comme *crojons*, où ce segment soit découpé par une limite morphématique où la voyelle appartiendrait au radical /krwa/, tandis que la semi-voyelle à la terminaison /j<sup>h</sup>/. Le second cas peut être trouvé, par exemple, en anglais où des voyelles se dégagent en vertu de leurs alternances morphologisées, comme *sing* ~ *sang* ~ *sung*.

Il y a des raisonnements spécifiques de même que des raisonnements plus généraux pour faire accepter le critère de la segmentation morphologisée. Il paraît cependant difficile d'admettre que le phonème soit « rompu » par des limites morphématiques, c'est-à-dire que les morphèmes voisins incorporent des « parts » des phonèmes : un phonème, par sa définition même, est indivisible du point de vue fonctionnel. Il paraît également difficile d'imaginer qu'il y ait des « parts » des phonèmes qui alternent. (Je laisse de côté le problème spéciale qui consiste à définir quels sont précisément les segments qui alternent. Ainsi dans l'exemple cité plus haut on pourrait supposer l'alternance des « diphtongues » /iŋ/ ~ /æŋ/ ~ /ʌŋ/. Je ne crois pas qu'aujourd'hui cette question soit tranchée.)

Un raisonnement plus général concerne la nature même du phonème qui n'est pas un signe, mais une unité unilatérale, dont la fonction primaire consiste à former des signes. Aussi, pour tirer certaines

conclusions concernant les phonèmes, est-il nécessaire de comprendre comment ils remplissent leurs fonctions primaires, c'est-à-dire d'établir le comportement des phonèmes comme étant « au service » des morphèmes. En particulier, il est nécessaire d'établir la corrélation actuelle entre des limites des phonèmes et celles des morphèmes. Sans recours à la morphologie, beaucoup de problèmes de phonologie seront en fait insolubles.

On a raison de dire que nous avons ici un parallèle au théorème de Gödel. Selon le contenu non-formel de ce théorème, il y a des propositions qui peuvent être considérées comme vraies du point de vue d'un certain système, mais on ne peut ni justifier ni réfuter ces propositions sans quitter le cadre du système. Par exemple, certaines propositions de la planimétrie ne peuvent ni être prouvées, ni réfutées sans avoir recours à la stéréométrie. De la même façon en linguistique un certain nombre de propositions phonologiques ne peut être justifié ou réfuté (falsifié) qu'en utilisant des données et des considérations morphologiques; à leur tour, des investigations sur la morphologie présupposent d'ordinaire des données syntaxiques, etc.

Revenons cependant aux problèmes de la segmentation et au rôle du principe d'analogie pour ces problèmes. L'exemple que nous avons cité plus haut démontre l'existence de la limite morphématique entre /a/ et /j/ à l'égard du mot *croyons*, mais, par ex., le même /aj/ dans le mot *travail* n'est caractérisé par aucune limite morphologique interne. Néanmoins, tous les « deux » /aj/ sont traités de la même façon par les chercheurs, et il faut constater que, premièrement, nous tendons à identifier le /aj/ du mot *travail* et le /aj/ du mot *croyons*, et, deuxièmement, nous transférons la structure interne du segment /aj/ dans le mot *croyons* trouvée à l'aide des raisons fonctionnelles (morphologiques) au segment /aj/ du mot *travail*. L'emploi du principe d'analogie est là.

Nous employons le principe d'analogie, explicitement ou implicitement, non seulement dans le domaine de la segmentation syntagmatique mais aussi bien dans le domaine de l'identification paradigmatique. Ainsi par exemple, la consonne /n/ de *une* et celle de *nu* sont identifiées l'une à l'autre, bien que phonétiquement elles soient très différentes. L'identification est accomplie parce que la consonne initiale et la consonne finale peuvent altérer dans le cadre du même morphème, cf. *une usine* /y-nyzin/. Mais il n'y a pas d'alternance pareille s'il s'agit des mots comme *dune* et *nudité*. Néanmoins, à notre connaissance, personne ne s'est jamais efforcé de traiter isolément les consonnes initiales et les consonnes finales de mots différents séparés. Autrement dit, dans ce cas, comme dans l'exemple cité plus haut, le

chercheur tend à transférer les conclusions, tirées d'une alternance trouvée dans deux (ou plus que deux) mots (morphèmes), à tous les mots (morphèmes) où se trouvent les mêmes consonnes (ou voyelles). Ici le principe d'analogie est également indispensable.

Le même principe est employé pour définir les traits distinctifs des phonèmes, c'est-à-dire pour classer les phonèmes. L'identification des phonèmes, comme nous l'avons vu, est accomplie en se basant sur l'alternance des sons, et le classement des phonèmes — en tant que membres d'une classe caractérisée par un certain trait distinctif — est accompli en se basant sur l'alternance des phonèmes. Par ex., si les consonnes /f/ et /v/ alternent l'une avec l'autre, cf. *transitif* — *transitive* etc., on constate, que ces consonnes entrent dans une classe caractérisable par un certain trait distinctif, ou, plus précisément, ces consonnes appartiennent à une sous-classe dans le cadre de laquelle elles s'opposent par un trait distinctif. Comme on le sait, dans ce cas concret il s'agit du trait « sourdes/sonores ».

Les classes phonématiques sont établies le plus facilement si nous pouvons trouver les alternances phonématiques automatiques. Ainsi par exemple, en anglais le problème est tranché en ce qui concerne les consonnes /t/ et /d/, dès que nous avons établi que les consonnes en question alternent automatiquement, ce qui dépend de leur position après une consonne sourde ou sonore, cf. *docked* — *dogged*, et elles sont, par conséquent, liées en quelque sorte l'une avec l'autre. Mais la difficulté consiste à ce que les consonnes /p/ et /b/, /k/ et /g/ etc. ne connaissent pas ces alternances. On pourrait penser que, en restant dans les cadres de l'approche fonctionnelle, nous devons renoncer à établir les traits distinctifs des phonèmes si ceux-ci ne sont pas justifiés par l'existence des alternances phonématiques. Si les traits distinctifs ne peuvent pas être traités comme les caractéristiques purement phonétiques (quand, selon un auteur, un phonologue appelle un phonéticien pour le prier de décrire les phonèmes qu'il a établi), il ne nous reste qu'à abandonner les efforts de déterminer les traits distinctifs pour les phonèmes non-alternables.

Il faut aussi tenir compte du fait que dans les langues différentes les alternances phonématiques se présentent inégalement; ainsi par ex., dans les langues agglutinantes les alternances sont très courantes, tandis que dans les langues isolantes la « quantité » des alternances est extrêmement restreinte. Mais il est difficile d'imaginer que des langues différentes emploient la catégorie du trait distinctif de manière inégale. Dans ces conditions les procédés de l'analyse phonologique exigent une certaine modification. Cette modification est aussi un recours au

principe d'analogie. En ce qui concerne le cas de /k/ ~ /g/, /p/ ~ /b/, etc. en anglais, on peut avancer une hypothèse que /k/ et /g/, /p/ et /b/ sont dans les mêmes relations que /t/ et /d/. Autrement dit, nous arrivons à la conclusion que le trait distinctif « sourd/sonore » concerne les consonnes /k/ et /g/, /p/ et /b/ et non seulement /t/ et /d/.

Il est assez évident que c'est la ressemblance phonétique qui sert de base pour identifier les relations entre /t/ et /d/ d'une part et /k/ et /g/, /p/ et /b/ d'autre part. Une question concernant cette dernière décision se pose : est-il vraiment impossible de s'adresser à des caractéristiques phonétiques en tant que source principale d'information sur les traits distinctifs sans employer le principe d'analogie comme une étape intermédiaire ? Mais le fait est qu'un recours direct à la substance phonique est méthodologiquement incorrect. Les caractéristiques phonétiques ne sont d'elles-mêmes qu'une substance « brute », elles peuvent fonctionner, selon la langue concrète, d'une manière ou d'une autre. Mais si nous nous sommes aperçu qu'un trait phonétique est utilisé phonologiquement en remplissant telle ou telle fonction pour un secteur du système, on peut estimer, à titre d'hypothèse au moins, que le même trait puisse remplir la même fonction pour un autre secteur du système. Sinon, il n'y aurait aucune raison pour affirmer la pertinence phonologique du trait phonétique. On peut dire que l'emploi fonctionnel pourvoit un trait phonétique d'une sorte de « certificat de garantie d'or » : le trait phonétique acquiert une valeur, le pouvoir de prendre part à des « transactions » linguistiques.

Bien sûr, une conclusion pareille est toujours probabiliste. A la différence de la situation dans laquelle seule l'étape d'admission d'un axiome initial est caractérisée par un élément de « confiance », en ce qui concerne le principe d'analogie, le processus même du raisonnement analogique contient obligatoirement un élément de cette nature. C'est que des résultats obtenus par l'emploi du principe d'analogie ne sont pas certains à cent pour cent. Donc un chercheur a le droit d'accepter la légitimité d'une analogie de même que de la réfuter. Du même coup on peut affirmer que sans raisonnements par analogie une description exhaustive est en fin de compte impossible.

Dans des cas de cette sorte, ce sont des témoignages *empiriques*, en premier lieu expérimentaux, qui prennent une signification spéciale. Comme la langue n'est pas un schéma abstrait, une « chose en soi », mais un mécanisme réel contenu dans « la tête des gens », nous pouvons et nous devons chercher à apprendre comment des hommes, des usagers langagiers analysent des signaux linguistiques, des énoncés, des textes et comment ils engendrent ces signaux, énoncés,

textes. Un examen objectif de ces opérations fournira l'information concernant la nature du mécanisme linguistique : celui-ci n'existe que pour produire et analyser des textes.

Dans son dialogue avec R. van Rieber (1987), Noam Chomsky a réprouvé ses collègues linguistes qui préfèrent des témoignages expérimentaux assez élémentaires voire triviaux, comme le temps de réactions, à des arguments formels plus élégants. Chomsky a insisté, entre autres, qu'Edward Sapir avait eu tort quand il s'était efforcé de démontrer « la réalité psychologique des phonèmes » : selon Chomsky, c'est tout à fait suffisant que le chercheur présente des arguments logiques et « textuels » à l'appui de ses propositions théoriques et arguments présentés par Sapir sur les systèmes phonologiques des langues indiennes étaient assez probants.

Comme on le sait, dans les années soixante-dix, le débats en phonologie entre le courant « formel » et le courant « substantialiste » a été très actif. L'un des « formalistes » a écrit :

Les propositions de linguistique sont falsifiables, mais ne le sont que sur la base d'une évidence tirée des langues elles-mêmes. Aucune falsification tirée de l'évidence psychologique (ou biologique, ou de quelque ordre non-linguistique que ce soit) n'est donc pour moi admissible

(Milner, 1978).

Comme on peut le voir, la position de Milner est assez proche de celle de Chomsky. La position chomskienne se réduit, en effet, à la demande que le rôle du linguiste consiste à avancer une hypothèse concernant la nature du mécanisme linguistique, puis, à comparer les conséquences découlant de cette hypothèse aux faits du texte réel. Si la coïncidence de la prédiction théorique et des faits du texte est satisfaisante, l'hypothèse acquiert le titre de théorie. Selon Chomsky, le linguiste ne doit pas prêter attention à d'autres faits, externes par rapport au corpus d'énoncés linguistiques. L'analyse linguistique devient interne ou immanente.

En principe, cette approche (décrite ici très schématiquement) ne pose pas d'objections, mais à l'exception de l'exigence d'exclure des données « externes ». Il est difficile de comprendre cette tendance rigide d'opposer les faits expérimentaux (empiriques) aux arguments formels. Il est particulièrement « piquant » dans le cas de Chomsky qui déclarait autrefois que la linguistique était du domaine de la psychologie. A notre connaissance, les psychologues théoriciens acceptent la coexistence de la psychologie théorique et de la psychologie

expérimentale. Je ne crois pas qu'il y ait de bonnes raisons pour penser que la linguistique soit si différente de la psychologie à cet égard. Certainement, on peut se référer à des critères internes pour « départager » des solutions concurrentes également capables de modeler un même fait de langue, et préférer telle modélisation à telle autre en fonction de sa simplicité, de son élégance, etc. Mais le chercheur qui s'intéresse à ce qui se passe « dans la tête » des usagers d'une langue quand ils comprennent/produisent un texte ne refusera pas de mobiliser toutes les sources d'information possibles pour modéliser les processus que mettent en oeuvre les « possesseurs » de cette « boîte noire », la langue, et la structure de cette dernière.

Je voudrais présenter ici un exemple concret.

Tous les linguistes connaissent probablement le fameux problème d'interprétation phonologique des consonnes finales russes : les consonnes, comme [t, p] en *iad* [jat] « poison », *dub* [dup] « chêne », sont sans aucun doute sourdes au point de vue phonétique, mais elles sont considérées comme sonores par bien des auteurs, les phonologues génératifs y compris. Sans entrer dans le détail, on peut désigner deux raisons essentielles pour lesquelles les consonnes en question sont considérées comme phonologiquement sonores. Premièrement, il n'y a pas d'opposition « sourd/sonore » dans la position finale. C'est pourquoi le phonologue n'a aucune raison de déterminer la nature phonologique des consonnes, car celles-ci ne se révèlent qu'en opposition. Deuxièmement, les consonnes finales sourdes alternent automatiquement avec les sonores corrélatives dans le cadre du même morphème, cf. [dup] « chêne » — [duba] « du chêne », [jat] « poison » — [jada] « du poison », etc. (remarquons, entre parenthèses, que si l'accent est mis sur le premier des points présentés plus haut, alors la position bien connue de Troubetzkoy paraît plus logique : comme c'est opposition seule qui révèle une valeur phonologique et aucune opposition n'existe là, l'interprétation phonologique à l'égard du trait en question est vraiment impossible et il faut que nous admettions la présence d'un archiphonème. On ne sait pourquoi personne ne se trouble devant la logique suivante : « dans cette position il n'y a pas d'opposition en ce qui concerne le trait "sourd/sonore" parce que seules les sourdes et non les sonores se trouvent dans cette position; aussi croyons-nous que les sourdes sont des sonores ».)

Revenons cependant, au deuxième des points présentés. Sans discuter des aspects formels du problème, je remarquerai que l'application rigoureuse du critère d'identification des phonèmes qui

alternent dans le cadre d'un morphème semble pouvoir provoquer des résultats inacceptables. Ainsi par ex., les phonèmes /s/ et /z̥/ russes alternent automatiquement; la consonne /s/ est remplacée par /z̥/ en vertu d'assimilation, cf. *u nas* « chez nous » — *u nas zhe /u naž̥ že/* « mais chez nous », mais la majorité écrasante des auteurs ne considèrent pas cette raison comme suffisante pour classer le [s] comme un allophone de la consonne /z̥/ (ou vice versa).

D'une manière générale, le problème d'identification phonologique des sons est bien connue comme étant très difficile. Dans la phonologie théoriques contemporaine, ce problème n'est pas un objet d'attention sérieuse, bien qu'on ne puisse pas affirmer que le problème soit tranché. Malheureusement, il s'agit dans ce cas d'une situation ordinaire, quand un « vieux » problème cesse de provoquer l'intérêt à cause de l'apparition de nouveaux problème plus prestigieux. Mais le chercheur a le droit d'abandonner un « vieux » problème dans deux cas : si le problème est tranché ou s'il a été exactement prouvé qu'il s'agissait d'un pseudo-problème. Le cas que nous avons discuté plus haut ne paraît être ni l'un ni l'autre (cf. Kasevich, 1983 où les problèmes d'identification phonologique sont examinés en détail). A présent un des aspects du problème mérite d'être cité. La notion du contexte représente, à mon avis, la difficulté principale. Il s'agit toujours d'une situation à laquelle un son [a] d'un contexte X paraît être identifiable avec un son [b] d'un contexte Y, mais on n'est certain de ce qui est compris par la notion du contexte; et en particulier, on n'est pas certain de ce qu'on entend précisément par la notion « le même morphème » qui est une partie de la définition.

Cependant on peut s'adresser à des témoignages empiriques qui concernent le comportement langagier. Il s'agit sans doute d'un problème particulier : comment faut-il procéder pour sonder la compétence linguistique et pour obtenir, à suite de ce sondage, les données probantes ? Dans le cas d'interprétation phonologique des consonnes finales russes, la question se pose en effet de la façon suivante : par exemple est-il possible d'identifier une consonne sourde finale, comme [t] en [jat] « poison » avec la consonne sourde initiale, comme en [ta] « cette », où avec une consonne sonore initiale, comme en [daj] « donne-moi » ? Nous devons alors chercher des témoignages empiriques qui montreraient comment cette question est « résolue » par les usagers langagiers.

On peut offrir un moyen expérimental assez simple pour sonder l'intuition linguistique dans ce cas particulier : il est possible de demander au sujet parlant de « renverser » (pour ainsi dire) les mots

monosyllabiques, par ex., *nos* « nez » → *son* « sommeil ». Si, en renversant ainsi les mots et, ensuite de cette opération, en transformant les consonnes finales aux consonnes initiales, les sujets parlants conservent le trait sourd original, alors nous obtenons un témoignage tout à fait clair que les consonnes finales sourdes sont considérées par les sujets parlants comme phonologiquement sourdes. Mais si, dans ces conditions de transformation des mots, dans lesquels les sourdes finales alternent avec les sonores (voir ci-dessus), les sujets parlants remplacent les sourdes par les sonores, nous devons reconnaître que les consonnes phonétiquement sourdes sont phonologiquement sonores. Il paraît difficile de traiter autrement les résultats hypothétiques.

Nous avons fait une expérience de ce type (Kasevich, 1983). En faisant l'expérience, nous avons découvert tout d'abord que les sujets parlants « renversent » les mots à l'orientation vers l'orthographe et non vers la phonologie. Dans ces conditions un problème spécial s'est posé : celui d'une interférence de la composition phonématique des mots et de leur orthographe dans la « conscience linguistique » des personnes qui savent lire et écrire. Dans notre expérience en particulier, les sujets parlants « renversaient » les mots en suivant les lettres et non pas les phonèmes. Par exemple, ils ont répondu /d'a/ pour /jat/ « poison ». Du même coup, nous avons pu observer que les enfants de même que les adultes qui ne savent ni lire ni écrire ne sont pas capables en principe de « renverser » les mots. On peut envisager qu'il y a encore un problème ici : on peut penser que le savoir de manier des phonèmes est du nombre de savoir-faire automatisée de « bas niveaux ». Ces derniers ne présument pas que la conscience entre en jeu. C'est en apprenant à écrire que les enfants acquièrent le savoir de manipuler les phonèmes en tant qu'unités discrètes plus ou moins consciemment et non pas d'une façon strictement automatique. L'opération du « renversement » des phonèmes demande que les sujets parlants fassent une sorte d'analyse phonologique et c'est la non-maîtrise d'écriture et, par conséquence, des opération de la discrétisation phonématique qui pourrait permettre de rendre compte du fait que les sujets illettrés ont peine à « renverser » les mots dans les conditions expérimentales.

Dans ces conditions le seul moyen de faire « renverser » les mots « par les phonèmes » paraît s'adresser aux sujets parlants qui ont acquis la graphie (et, en vertu de ce fait, la nature discrète des signifiants), mais non pas encore l'orthographe. Ce dernier fait est important parce que nous devons être sûr que les sujets parlants ne savent pas que les consonnes finales sourdes sont rendues par des

lettres indiquant des sonores. (Certainement, pour une autre langue on recourra à d'autres réserves spécifiques.) Cela s'entend de soi-même que le chercheur doit étudier l'« anamnèse » de ses sujets avant d'aborder l'expérience.

Dans mes expériences j'ai réussi à réaliser les conditions nécessaires mentionnées plus haut. Dans ces conditions deux enfants d'âge préscolaire ont répondu, par ex., *tai* pour *iad* « poison », c'est-à-dire, en transformant une consonne finale à une consonne initiale, les sujets parlants ont gardé la nature sourde de la consonne. Autrement dit, les sujets parlants ont traité les consonnes finales phonétiquement sourdes comme des consonnes phonologiquement sourdes.

Ainsi il y a des contraintes empiriques et « techniques » (expérimentales) sans doute indispensables si l'on veut essayer d'échapper aux limites et aux pièges possibles du raisonnement logique pur. Les résultats expérimentaux permettront de choisir entre plusieurs possibilités offertes dans les cadres des calculs linguistiques formels. Contrairement à Chomsky et à certains autres théoriciens, les données empiriques et expérimentales ne sont pas une « chose externe » pour un linguiste (cf. Mahmoudian, 1991).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- KASEVICH, V. B. (1983) *Problèmes phonologiques de linguistique générale et de linguistique orientale*. Moscou. [en russe].
- MAHMOUDIAN, M. (1991) « Expérimentation et sciences du langage ». In *Bulletin de la Section de la Linguistique de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne*, 11.
- MILNER, J.-C. (1978) « Reply to Koster ». In GLOW, *Newsletter*, 1.
- RIEBER, R. W. (ed.) (1983) *Dialogues on the psychology of language and thought. Conversations with Noam Chomsky, Charles Osgood, Jean Piaget, Ulrich Neisser and Marcel Kinsbourne*. New York, London.